

PRÉSENTÉ PAR L'

OR OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE



Le REÉR : les limites d'une formule qui individualise les risques



L'épargne-retraite individuelle est un pilier du système québécois de la retraite qui bénéficie d'un écho médiatique et publicitaire important. Les campagnes promotionnelles menées par les institutions financières pour vendre des produits financiers comme les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) ont, avec le temps, ancré des habitudes face à ces produits. Avec le recul, il apparaît qu'elles ont surtout contribué à rendre acceptable l'individualisation progressive des risques financiers associés à la retraite, une tendance lourde que l'on constate dans les politiques publiques concernant la sécurité financière des personnes vieillissantes. Au-delà des lieux communs concernant la flexibilité de la formule des REÉR, il convient de prendre une distance et de s'interroger sur les limites de ces produits. Cela permettra d'imaginer des scénarios d'amélioration des régimes d'épargne-retraite individuelle axés plutôt sur les besoins des personnes que sur la rentabilité du secteur financier. C'est donc à l'analyse des limites de la formule actuelle des REÉR que le présent Bulletin se consacre.

Bonne lecture.

Actualités

■ Le 21 février dernier, le ministre des Finances, Carlos Leitão, a fait adopter la Loi bonifiant le régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite. Le cœur du projet de loi consistait dans la mise en place d'une bonification du Régime de rentes du Québec (RRQ) analogue à celle du Régime de pensions du Canada (RPC). Cette bonification, qui prendra la forme d'un nouveau volet au régime, augmentera le taux de remplacement du revenu préretraite de 25 % à 33,3 %. Pour que cette hausse soit pleinement effective, il faudra cependant que le régime soit entièrement capitalisé d'ici 2065. Mentionnons aussi que ce nouveau volet comprend un mécanisme d'ajustement en cas de cotisations insuffisantes, ouvrant la porte à des réductions de la rente pour les futurs retraités. Une édition prochaine du Bulletin de la retraite traitera spécifiquement de cet aspect méconnu de la bonification du RRQ.

https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/depeches/magazine/edition_65/Pages/grand-dossier.aspx

■ Une commission parlementaire tenue en novembre 2017 a été l'occasion pour des groupes et organisations de présenter des mémoires concernant le projet de loi sur le RRQ supplémentaire. Ces mémoires, ainsi que les présentations vidéos, sont disponibles sur le site de l'Assemblée nationale :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cet/mandats/Mandat-38697/index.html>

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------|---|
| Actualités | 1 |
| Mobilisations | 2 |
| Le savant et la politique | 3 |
| Veille internationale | 7 |
| Ressources documentaires | 8 |

■ Le 27 février dernier, à l'occasion du dépôt du budget fédéral par le ministre des Finances, Bill Morneau, le gouvernement canadien a évoqué la tenue de consultations publiques visant à aborder les enjeux associés à la situation des régimes de retraite en cas d'insolvabilité et de restructuration financière des entreprises. L'un de ces enjeux est le statut juridique actuel des régimes de retraite en cas de faillite, qui ne leur confère aucune protection spécifique et qui expose les retraités à des pertes financières importantes. Cet aspect juridique déterminant est identifié depuis plusieurs années par des associations de retraités, des syndicats et des partis politiques québécois. Le cas de la fermeture récente de Sears Canada, qui a entraîné de lourdes pertes financières pour les retraités et employés de l'entreprise, a vraisemblablement motivé la tenue de ces consultations.

<https://www.ledevoir.com/economie/521543/retraite-quelle-forme-prendra-la-consultation-federale-sur-les-regimes-sous-capitalises-dans-les-cas-de-faillite>

■ La ministre responsable du Travail, Dominique Vien, a présenté le 20 mars dernier le projet de loi n°. 176, intitulé Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail. Ce projet de loi vise notamment à interdire les disparités de traitement en matière de retraite et d'avantages sociaux, en laissant cependant courir les clauses existantes. Plusieurs groupes sociaux et organisations, dont les centrales syndicales CSQ, FTQ et CSN, ainsi que Force Jeunesse, ont tour à tour salué l'initiative du gouvernement du Québec, tout en dénonçant le fait que les « clauses orphelin » existantes soient laissées indemnes.

http://quebec.huffingtonpost.ca/2018/03/20/quebec-clauses-orphelin-dominique-vien_a_23390890/

Mobilisations

■ Le 1^{er} mars dernier, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ), ainsi que l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) ont pris position publiquement en faveur d'un moratoire sur la fermeture de guichets Desjardins dans les régions rurales du Québec. Les associations joignaient leurs voix à celle de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin d'inciter la direction de la coopérative à cesser de rétrécir une



offre de services de proximité dont les personnes âgées sont les principaux utilisateurs.

http://areq.lacsq.org/no_cache/communiques/communiquer/article/2190/

■ À la suite de près de deux mois de lockout décrété par la direction de l'entreprise Aluminerie de Bécancour inc. (ABI), une rencontre de médiation entre les parties patronale et syndicale a eu lieu le 8 mars dernier. Cette rencontre n'a cependant pas abouti à des résultats susceptibles de lever l'impasse dans les négociations. La partie patronale a réitéré que des « changements importants » dans l'organisation de la main-d'œuvre devaient être réalisés, ce qui impliquerait notamment l'instauration d'un régime de retraite moins avantageux pour les nouveaux salariés. Le syndicat local, qui conteste l'intransigeance de l'entreprise face à cet enjeu de solidarité sociale, a reçu depuis le début du lockout l'appui d'autres syndicats du Québec.

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1087952/lock-out-abi-mediation-aluminerie-becancour-changements-importants>

■ Le 24 mars dernier, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de Desjardins à Montréal, un collectif animé par Greenpeace Canada a tenu une manifestation afin de demander à la coopérative de maintenir le cap sur un désinvestissement du complexe des sables bitumineux de l'Ouest canadien. Le soutien financier de l'institution au projet controversé d'oléoduc Trans Mountain, en Colombie-Britannique, a été plus particulièrement ciblé.

<https://www.lesoleil.com/actualite/la-capitale/trans-mountain-la-grogne-se-deplace-a-quebec-327966dff5fbd42623f20d9202f8af23>

Le savant et la politique

Le REÉR et ses cotisants : entre individualisation des risques et faibles rendements

Riel Michaud-Beaudry
Observatoire de la retraite

Les campagnes de promotion des Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) taisent généralement le fait que ces produits font reposer tous les risques financiers sur les épaules des individus. La présente chronique vise à mettre en lumière les limites associées à cette formule d'épargne-retraite individuelle, et ce, afin d'envisager des améliorations ou des innovations institutionnelles qui pourraient être mises de l'avant pour les surmonter. La forte publicité dont les REÉR bénéficient introduit dans l'espace public une sorte d'unanimité autour de la formule actuelle, laquelle peut contrarier les efforts pour penser l'amélioration de la sécurité financière des retraités actuels et futurs. Ce texte vise à élargir les discussions sur le sujet.

Des régimes où les risques financiers sont individualisés

Il importe de le redire : les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) sont des régimes où les risques liés à l'épargne sont entièrement assumés par les individus. Un risque relatif aux rendements, d'abord : que ce soit des événements conjoncturels, comme les périodes de crises financières, ou de récession économique, ou encore des tendances structurelles, comme un environnement de faibles taux d'intérêt, les REÉR sont fortement exposés aux aléas des marchés. Puisque les REÉR ne sont pas dotés de mécanismes permettant de mutualiser et de répartir le risque financier, chaque cotisant doit assumer la possibilité de voir son capital diminuer. Cela est d'autant plus important à considérer que ce capital doit servir à soutenir financièrement la retraite, période de la vie où le caractère stable et prévisible des revenus est très important. Ceux et celles qui comptaient sur leurs REÉR pour compléter

leurs rentes de retraite au moment où s'est déclenchée la crise financière de 2007-2008 le savent mieux que quiconque.

D'autre part, le risque dit « de longévité » est supporté individuellement par les cotisants aux REÉR. Le REÉR consiste en un capital devant être retiré annuellement selon une espérance de vie probable. Cependant, une personne survivant à son capital verra cette source de revenu se tarir, et aura des revenus moins élevés pour les dernières années de sa vie. Ce risque touche plus particulièrement les femmes puisqu'elles ont une espérance de vie plus élevée que les hommes. Inversement, si un rentier décède avant d'avoir épuisé son capital dont il n'aura pu profiter entièrement, une bonne partie des REÉR accumulés sera imposée à un taux marginal élevé, car l'ensemble du REÉR accumulé doit être inclus au revenu du rentier décédé, sauf s'il s'agit d'un conjoint¹.

Autre exemple de l'individualisation des risques : les REÉR ne modulent pas la rente en fonction de la charge d'enfants. Étant des produits financiers individualisés, ils ne disposent pas d'une large palette de mécanismes de calcul et de répartition de la rente susceptibles de tenir compte des situations de cette nature. Une comparaison avec le Régime de rentes du Québec (RRQ) mettra en évidence cette lacune importante : ce Régime soustraie en effet du calcul de la rente le nombre de mois à faible revenu si les cotisants, majoritairement des femmes, sont admissibles à des prestations familiales pour un enfant de moins de 7 ans². Pendant ces périodes de faibles revenus dus aux responsabilités familiales, une personne dépendante des REÉR ou du Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) pour sa retraite cotisera moins et recevra donc des rentes plus faibles à la retraite.

Enfin, une dernière et importante implication de l'individualisation des risques associés aux REÉR est celle de la gestion du capital. Les investisseurs individuels détenant un REÉR ou un RVER confient généralement à des organisations financières privées le soin de gérer leurs comptes individuels. Or, cela présente deux principales limites, qui affectent directement le niveau de rendement des placements.

¹ <http://www.lesaffaires.com/mes-finances/fiscalite/que-faire-du-reer-au-deces/573013>

² https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime_rentes/travail_cotisations/Pages/travail_cotisations.aspx

Deux limites importantes des REÉR associées à la gestion du capital

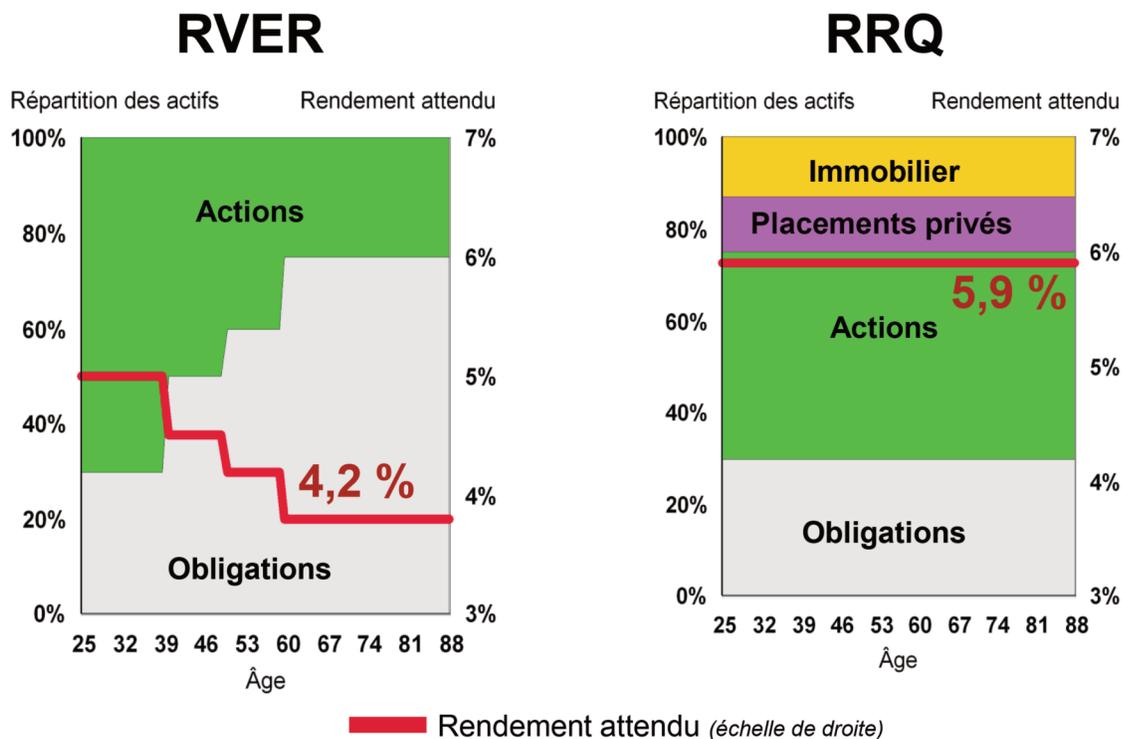
La première limite a trait aux stratégies de gestion des actifs. Même si les choix de placement sont réalisés de manière responsable, les cotisants aux REÉR sont en effet pénalisés par une répartition d'actifs de plus en plus conservatrice avec l'âge afin de mitiger les risques inhérents aux placements boursiers. Ainsi, dans leurs portefeuilles d'investissement, les individus sont amenés à réduire la portion de produits risqués et à croissance élevée (comme les actions)

afin d'acquérir plus de produits à revenus fixes et stables (comme les Bons du Trésor ou les obligations) à mesure que le moment de la retraite approche.

Contrairement à ces portefeuilles individuels, le fonds du Régime de rentes du Québec, pour reprendre cet exemple, assure le maintien d'une politique d'investissement diversifiée et à forte croissance, d'où un rendement nettement supérieur. Le tableau suivant illustre cette situation avec les RVER, mais la stratégie de gestion du risque est la même pour les REÉR, soit de faire des placements plus conservateurs avec les années.

Tableau 1.
Répartition des actifs et rendements moyens attendus, comparaison RVER et RRQ

Parce que le risque repose sur chaque cotisant, le RVER est forcé d'avoir une politique de placement plus conservatrice avec l'âge, alors que le RRQ peut maintenir une politique diversifiée et performante tout au long de la vie



Source : Michel Lizée (2013), La crise des régimes de retraite et la négociation collective : pour un meilleur équilibre conciliant sécurité des prestations et contrôle du risque et des coûts.

La mutualisation des risques a ainsi permis à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) d'afficher un taux de rendement réel annuel moyen de l'actif du RRQ de 9,2 % entre 2011 et 2016, net de frais de gestion³. En guise de comparaison, l'Institut québécois de planification financière (IQPF) a pour hypothèse un taux de rendement réel net de frais de gestion de 2,75 % pour un portefeuille dynamique pour l'année 2017-18, ce qui place les rendements issus de portefeuilles individuels nettement en dessous de ceux gérés par la CDPQ⁵. Les caisses de retraite d'employeurs, en mutualisant les risques entre plusieurs employés et rentiers de plusieurs générations, permettent aussi d'offrir de meilleurs

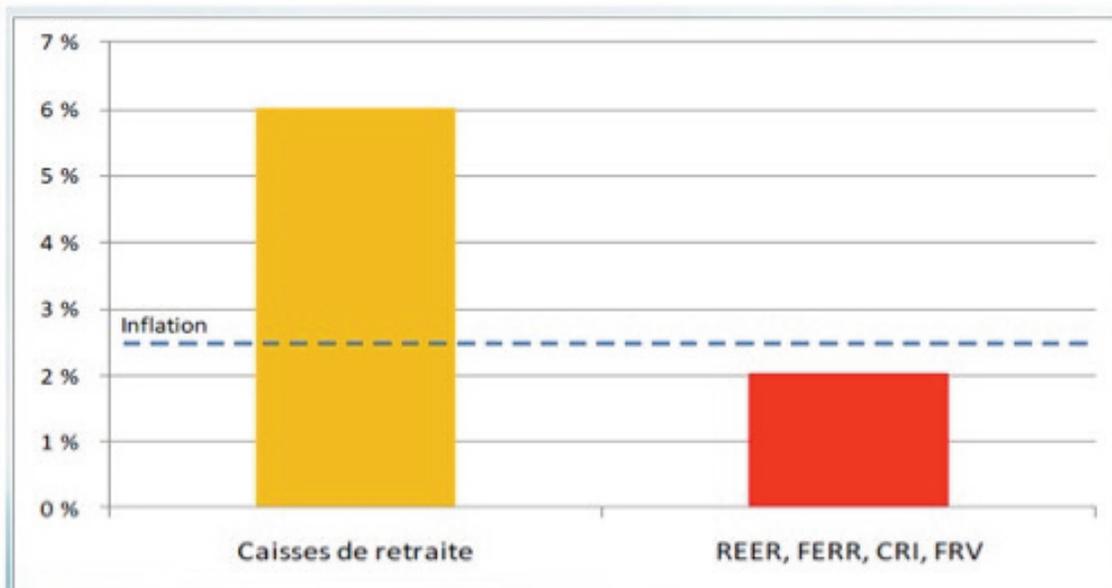
rendements à leurs cotisants. Le tableau plus bas montre une différence dans les rendements selon le type de stratégie de gestion des actifs privilégiée.

La seconde limite est liée aux frais de gestion, qui peuvent gruger une part importante des rendements financiers. **Selon l'OCDE, des frais de 2 % par année grugent 37 % de l'accumulation de l'épargne, ce qui ne laisse que 63 % à l'épargnant⁶**. Officiellement, les frais de gestion servent à couvrir les coûts des produits financiers que les institutions financières offrent. On pourrait penser que ces frais sont compétitifs, puisque l'industrie financière est importante au Québec et au Canada.

Tableau 2.

Rendement moyen comparé, caisses de retraite et véhicules d'épargne-retraite individuelle, 1999-2005

La performance comparée des outils individuels ; moyenne des rendements 1999-2005



Source : RRQ, 2013

³ Selon un taux d'inflation de 2 %.

⁴ Retraite Québec, Rapport annuel de gestion, 2016, p.123

⁵ Institut québécois de planification financière, Normes d'hypothèses de projection, 2017

⁶ Institut canadien des actuaires, Les régimes de retraite facilités par l'État, 2010

⁷ Les lecteurs curieux peuvent se rendre à la page suivante pour constater la portion de leurs rendements financiers grugée par les frais de gestion : <http://www.questionretraite.ca/outils/calculateur-de-limpact-frais-dinvestissements/>



Or, la réalité est différente. Depuis plusieurs années, la firme Morningstar classe le Canada au dernier rang des vingt-cinq pays étudiés pour les frais de gestion dans son rapport sur la performance des fonds d'investissement⁸. En 2011, à la suite de la remise en question de la fiabilité de l'étude de la part des institutions financières canadiennes, les auteurs du rapport ont tout de même conclu que le Canada ne se Çdémarque pas des exigences et contraintes des autres pays, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune raison qui justifie que les frais de gestion soient nettement plus élevés ici qu'ailleurs⁹. Ainsi, vraisemblablement, les sommes englouties individuellement et collectivement dans les REÉR bénéficient d'abord aux institutions financières privées. Avec les frais de gestion, qui peuvent varier entre 0,5 % et 2,5 %¹⁰, ces institutions s'accaparent une portion considérable des rendements financiers des épargnants. Pourtant, les frais de

gestion des fonds de la CDPQ, par exemple, sont aussi faibles que 0,2 %¹¹. Ces coûts moins élevés que ceux d'un fonds commun de placement s'expliquent par le pouvoir de négociation dont dispose la CDPQ sur les marchés financiers, ainsi que par l'absence de dépenses de publicité, de marketing, ou de conseils aux clients individuels. L'individualisation et la personnalisation des stratégies financières entraînent des coûts. Les mêmes avantages se retrouvent dans les régimes complémentaires de retraite (RCR), qui ont des frais d'administration de 0,3 % à 0,45 % pour les régimes du secteur privé et de 0,25 % à 0,35 % pour les régimes du secteur public, ce qui démontre une fois de plus que la gestion individuelle des actifs est très coûteuse pour les épargnants¹².

L'introduction des RVER, il faut le mentionner, constitue une amélioration à deux niveaux par rapport aux REÉR : l'option par défaut du RVER prévoit un plafonnement des frais de gestion à 1,25 % et la stratégie d'investissement est réalisée selon le cycle de vie. On remarque tout de même une nette différence entre les frais de gestion des comptes individuels (REÉR ou RVER) et ceux de l'épargne mutualisée (RCR ou RRQ), différence particulièrement marquée dans le cas du Canada.

Conclusion

En plus d'être fiscalement désavantageux pour une bonne partie de la population et d'offrir plus d'aide aux mieux nantis dans la constitution de leur patrimoine, les REÉR exposent les épargnants à plusieurs types de risques. Or, ces derniers sont souvent peu connus ou compris par le commun des mortels. En effet, il faut rappeler qu'au moment où 78 % de la population canadienne se préparait financièrement pour la retraite en 2014, seulement 45 % connaissaient le montant à épargner pour maintenir son niveau de vie. Encore plus faible est la proportion de Canadiens (22 %) et de Canadiennes (15 %) pouvant comprendre les concepts financiers clés tels que l'intérêt, la diversification des risques et l'inflation.

⁸ Morningstar Global Fund Investor Experience Study 2017 disponible à l'adresse suivante: <http://www.morningstar.com/content/dam/morningstar-corporate/pdfs/global-fund-investor-experience/GlobalFundInvestorExperienceReport2017.pdf>

⁹ Morningstar Global Fund Investor Experience Study 2011 disponible à l'adresse suivante: <http://corporate.morningstar.com/us/documents/ResearchPapers/GlobalFundInvestorExperience2011.pdf>

¹⁰ Institut québécois de planification financière, Normes d'hypothèses de projection, 2017

¹¹ Évaluation actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2015

¹² Mintz, Jack M. Rapport sommaire des travaux de recherche sur le niveau adéquat du revenu de retraite, 2009

Au-delà de la question de l'amélioration du niveau de littératie financière des Québécoises et Québécoises, il s'agit de voir si nous pouvons collectivement faire mieux en matière d'épargne-retraite individuelle. Seules quelques organisations, comme les fonds de travailleurs, conjuguent rendements et développement économique local avec les REÉR en canalisant l'épargne vers le développement économique du Québec. Bien que leurs orientations de placement jouent un rôle important pour l'économie québécoise, cela ne corrige pas les défauts liés à l'individualisation des risques identifiés plus haut. Si les REÉR constituent un produit financier offrant une « solution » aux besoins d'épargne des personnes et des ménages, ils présentent plusieurs inconvénients qui pourraient être surmontés. Il faut pour cela accepter de revoir les paramètres qui définissent cette formule, au nom de l'amélioration de la sécurité financière des personnes, et malgré les intérêts de l'industrie financière qui en retire d'énormes bénéfices.

Veille internationale

Espagne

La colère gronde chez les retraités espagnols. En 2013, le gouvernement Rajoy avait repoussé l'âge d'admissibilité à la pension de retraite à 67 ans, une mesure applicable en 2022. Les modifications apportées au régime de pension universel ont aussi consisté en une modulation des rentes des retraités en fonction de la croissance économique de l'Espagne. Pour l'année en cours, l'impact de cette mesure réduit à 0,25 % l'augmentation des prestations, loin de couvrir la croissance des prix à la consommation. Pis encore pour les retraités, tout accroissement de l'espérance de vie se traduira par une amputation additionnelle des versements qui composent près de 30 % des dépenses publiques de l'État espagnol. Depuis que le gouvernement a signalé son intention d'aller de l'avant avec cette réforme des pensions, un mouvement de contestation s'est organisé, celui des « pensionistas ». La plus importante manifestation s'est déroulée le 17 mars dernier.

<http://www.euronews.com/2018/03/18/meet-the-rebellion-of-spain-s-indignados-pensioners>

Grande-Bretagne

L'Université de Cambridge s'est jointe à un plus large groupe d'universités britanniques dont les activités sont désormais rythmées par des piquets de grève. Un mouvement de débrayage fait suite à des coupes annoncées par Universities UK (une organisation parapluie qui chapeaute les universités britanniques) dans les pensions des retraités (dont les professeurs) de l'ordre de 10 à 40 %, selon les cas. Ces réductions cherchent à juguler les effets de la sous-capitalisation du fonds de pension dont le manque à gagner s'élève à 12,4 milliards de dollars (ou 6,8 milliards de livres sterling). Pièce d'anthologie à ajouter au folklore britannique : des « Solidar-TEA » sont organisés quotidiennement par des associations étudiantes en soutien aux membres du personnel.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/02/26/a-cambridge-des-professeurs-en-greve-contre-la-reforme-des-retraites_5262876_4401467.html#LmcRuFqVB4RMKHX.99%E2%80%8B

Lettonie

Un rapport publié le 7 mars dernier par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) présente un portrait étoffé de la situation de la retraite en Lettonie. Dans ce pays où le quart des personnes de 65 ans et plus vit sous le seuil de la pauvreté (le deuxième pire taux parmi les pays membre de l'OCDE), les femmes vivent une précarité particulièrement aigüe tandis qu'on n'y garantit pas le transfert des prestations après la mort du conjoint. La recommandation phare du rapport suggère notamment une augmentation des prestations minimales reçues par tous les retraités, palliant davantage aux besoins criants de ces femmes. La pente sera toutefois rude à remonter. Marquée depuis des dizaines d'années par un taux de fécondité anémique, la population en âge de travailler est appelée à diminuer de 20 % dans les deux prochaines décennies si les flux migratoires demeurent tels qu'ils le sont actuellement, restreignant le spectre des possibles en matière de financement des programmes universels.

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264289390-en>

Ressources documentaires

Ressources institutionnelles québécoises

Régie des rentes du Québec (2010), *Constats et enjeux concernant le système de retraite québécois*, Québec.

Régie des rentes du Québec (2010), *Portrait du marché de la retraite au Québec*, Québec.

Régie des rentes du Québec (2008), *Les revenus de retraite au Québec : Déterminants de la situation actuelle et projection jusqu'en 2035*, Québec.

Retraite Québec (2016), *Rapport annuel de gestion de Retraite*, Québec 2016.

Retraite Québec (2015), *Évaluation actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2015*.

Autres ressources

Drolet, Marie (2016), *Les connaissances des Canadiens : des différences selon le sexe*, Statistique Canada.

Hanin, Frédéric et Josée Côté (2013), « *Après le rapport D'Amours, quelles conséquences pour le législateur ?* », Note d'intervention de l'IRÉC, n°. 27.

http://observatoire-retraite.ca/wp-content/uploads/2015/03/note_interv_OCT2013.pdf

Institut canadien des actuaires, *Les régimes de retraite facilités par l'État*, 2010.

Lizée, Michel (2013), *La crise des régimes de retraite et la négociation collective : pour un meilleur équilibre conciliant sécurité des prestations et contrôle du risque et des coûts*, Conférence en hommage à Rodrigue Blouin, lors du 68^e congrès des relations industrielles de l'Université Laval, le 30 avril.

MacDonald, Bonnie-Jeanne, Kevin D. Moore, He Chen et Robert L. Brown (2011), *The Canadian National Retirement Risk Index: Employing Statistics Canada's Life Paths to Mea-*

sure the Financial Security of Future Canadian Seniors, Canadian Public Policy / Analyse de Politiques, Vol. 37, Février 2011, pp. S73-S94.

Mintz, Jack M. (2009), *Rapport sommaire des travaux de recherche sur le niveau adéquat du revenu de retraite*.

Morningstar (2017), *Morningstar Global Fund Investor Experience Study*.

Rose, Ruth et Michel Lizée (2012), *Une retraite décente pour tout le monde : les grands enjeux*, Présentation au Rassemblement pour une retraite décente pour tout le monde.

Simhon, Yoni et Steve Trites (2017), « *La littératie financière et le bien-être financier à la retraite au Canada : Une analyse des résultats de l'enquête canadienne sur les capacités financières de 2014* », Agence de la consommation en matière financière du Canada.

Uppal, Sharanjit (2016), *Littératie financière et planification de la retraite*, Statistique Canada.

Le Bulletin de la retraite

N° 26 DÉCEMBRE 2017

PRÉSENTÉ PAR L'

 OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE



L'Observatoire de la retraite publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

N° 28 Mars 2018

Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)

10555, avenue de Bois-de-Boulogne CP 2006
Montréal, Québec H4N 1L4
(514) 380-8916 - www.irec.net

Directeur général : Robert Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite :

Riel Michaud-Beaudry, Frédéric Hanin, François L'Italien,
David Dupont
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec